

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_027

~~~~~

**SEANCE DU 06 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 30 mai 2025

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

**ABSENTS EXCUSES :** *CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Emmanuel a été élu secrétaire.

|                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align:center"><b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL –<br/>CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2025</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, compte-tenu du coût important que représente l'agencement intérieur du local commercial et afin d'apporter un soutien à l'installation au futur gérant de ce commerce multi-services, il est proposé que la commune prenne en charge une partie de ces agencements et notamment : gondoles, têtes de gondoles, étagères, table centrale, table fruits et légumes, stores intérieurs pour un montant total de 22 167,40 € HT.

Il propose de solliciter une aide du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

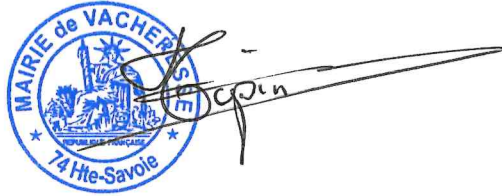
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des équipements nécessaires à l'agencement intérieur du commerce multi-services pour un coût de 22 167,40 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du conseil départemental dans le cadre du CDAS 2025.
- **DIT** que le plan de financement sera constitué uniquement de l'aide du Département et de l'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MOTTIEZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Emmanuel Mottiez", written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*